

Patrick BOURGALAIS, *Les miroirs du silence : l'éducation des jeunes sourds dans l'Ouest (1800-1934)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 388 p.

Avec ce livre, tiré de sa thèse de doctorat, soutenue à Rennes 2 en 2005, Patrick Bourgalais propose un travail fort original sur l'éducation des sourds, champ de recherche encore peu exploré. Le cadre géographique retenu comprend huit départements de l'Ouest français et l'étude s'intéresse à une longue période, allant du Consulat aux années 1930, temps long considéré par l'auteur comme «une phase de latence, de maturation au cours de laquelle s'élabore tout un processus d'institutionnalisation de la prise en charge éducative des sourds en France». P. Bourgalais a exploité des fonds nombreux et diversifiés, des archives publiques nationales, départementales et municipales, aux sources privées, principalement congréganistes. Outre 335 pages de texte dense, le livre propose au lecteur six pages de notices sur dix-neuf institutions d'éducation de sourds muets de l'Ouest, une présentation des sources manuscrites et imprimées, et pas moins de 274 références bibliographiques (p. 345 à 379).

Structuré en trois parties chronologiques, le livre propose une «périodisation» convaincante. Le travail de l'auteur se distancie volontairement de l'exemple parisien et remet également en question le modèle d'interprétation de la modernisation et de la sécularisation de l'éducation des jeunes sourds, proposé par l'historiographie récente. De ce fait, il interroge, entre autres, sur la possibilité d'élaborer une histoire régionale du handicap, voire de l'éducation spécialisée et sur les méthodes d'enseignement adoptées pour les sourds. Le propos de l'auteur embrasse une problématique vaste, ouvrant sur l'histoire religieuse, l'histoire de l'éducation, l'histoire sociale et l'histoire des politiques publiques de santé.

Dans les trois chapitres de la première partie (période 1800-1828), l'auteur montre comment les sourds-muets, perçus comme des enfants «sauvages et dangereux», sont associés au monde des vagabonds et des mendiants. Cette représentation conduit à les isoler dans des lieux spécifiques, témoignage de l'impuissance de la société à «faire face à ses propres maux», la mission d'isolement étant déléguée à l'initiative privée. Dans ces trois premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les préoccupations de sécurité semblent donc l'emporter sur celles de charité, même si cette première période donne un statut juridique aux sourds-muets. Dans l'Ouest, les premières structures d'accueil se mettent en place, mais, à fin de la Restauration, la répartition des établissements d'éducation des sourds-muets est inégale. La Bretagne est déficitaire (deux établissements) par rapport à la Normandie, à l'Anjou et au Maine. De même, le réseau éducatif est disséminé, les démarches éducatives sans cohérence et les méthodes mises en œuvre non évaluées.

La deuxième partie s'inscrit entre deux jalons chronologiques importants : 1828, qui impose (circulaire du 6 avril) le dénombrement des sourds-muets dans les départements français, et 1878, date du congrès de Paris, qui inaugure l'ère des grands congrès internationaux sur les sourds-muets. Cette partie de l'ouvrage est principalement consa-

créé au nouveau mode d'encadrement des sourds-muets, l'instruction, inséparable d'une nouvelle perception de l'enfant sourd. Les débats sur la place des sourds dans la société orientent leur prise en charge éducative. Sous la monarchie de Juillet, l'action des notables et des philanthropes libéraux est essentielle, mais l'État utilise les secours publics pour obliger les écoles à appliquer ses directives et pour «s'immiscer dans le fonctionnement interne des établissements». Sous le second Empire, on assiste, comme le souligne l'auteur (p. 160), à une «confessionnalisation du réseau des écoles de sourds-muets» dans l'Ouest. Les quatre décennies, des années 1830 aux années 1870, sont marquées par une invention pédagogique, même si les méthodes utilisées suscitent d'après débats.

La nouvelle politique d'assistance des sourds-muets sous la Troisième République (1878-1934) est l'objet de la dernière partie. Avec les années 1880, se met en place une véritable éducation spécialisée, distincte de l'Instruction publique et expliquant une collaboration plus facile entre les autorités publiques et les congrégations enseignantes. Les débats acharnés sur l'école primaire ne débouchent pas, pour reprendre l'expression de P. Bourgalais, sur «une laïcisation du système éducatif de la surdité-mutité». Cependant, les conseils généraux et les préfets jouent un rôle majeur, en matière d'incitation financière et en matière d'orientation pédagogique au sein des établissements, surtout à partir de 1884, date de la création d'un certificat pour l'enseignement des sourds-muets. L'oralisme, placé au cœur des débats du congrès de Milan sur «l'Amélioration du sort des Sourds-muets» (septembre 1880), se substitue peu à peu aux méthodes mimiques ou mixtes. Toutes les institutions catholiques de l'Ouest se convertissent à la méthode orale, à commencer par celles d'Angers et de Rillé-Fougères, dès 1880.

Dans cette dernière période, de nouveaux acteurs s'affirment, tels les médecins spécialistes (exemple : oto-rhino-laryngologistes), incarnation du basculement de l'éducation des sourds-muets vers le médical (p. 336). Les associations de patronage sont, à partir des années 1925-1926, un autre nouvel acteur dans l'Ouest. Elles procurent les fonds nécessaires aux activités scolaires et périscolaires des écoles de sourds.

Outre l'idée que l'éducation des sourds-muets s'intègre dans l'évolution de la société et reçoit de la communauté des «entendants», ses principes et ses normes, l'un des apports majeurs de la recherche de P. Bourgalais est de mettre en relief les relations particulières que les institutions privées et l'État entretiennent dans l'Ouest, pendant toute la période, en introduisant des comparaisons avec d'autres régions françaises (p. 109-112) et en les inscrivant habilement dans un contexte national et international.

Ce livre, bien écrit et convaincant, qui ne néglige ni l'aspect statistique, ni celui de la gestion financière des établissements pour sourds-muets (p. 307-310), appréhende d'une manière originale l'histoire de la surdité. Il s'adresse, certes, aux chercheurs spécialisés et aux étudiants, mais intéressera certainement le grand public cultivé.

Gilbert NICOLAS